



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240318-CONS-AG-24-022-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 18 mars 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

**OBJET : ATTRIBUTION PAR LA CAO DU MARCHÉ N°23011DTIST - TRAVAUX DE MODERNISATION
DU STADE ARMAND CESARI – LOT N°2 – CHARPENTE BOIS**

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 18 mars à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 12 mars 2024

PRESENTS :

BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LORENZI Thérèse, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIMSIT Christelle

ONT DONNÉ POUVOIR :

LINALE Serge à ROMITI Gérard
MALAFRONTI Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine
COLOMBANI Carulina à LACAVE Mattea
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGIO Louis
TIERI Paul à SAVELLI Pierre
ROSSI Michel à MUSSIER Emma

ABSENTS :

MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean

QUORUM : 21

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION PAR LA CAO DU MARCHÉ N°23011DTIST - TRAVAUX DE MODERNISATION DU STADE ARMAND CESARI – LOT 2 – CHARPENTE BOIS

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation lancée le 18 décembre 2023 sous forme d'appel d'offres ouvert pour l'attribution du marché public n°23011DTIST – Lot n°2 (Charpente Bois) ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le Direction des Travaux, de l'Ingénierie et des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 11 mars 2024 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 11 mars 2024 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

APPROUVE

La procédure d'appel d'offres ouvert lancée pour l'attribution du marché n°23011DTIST -Travaux de modernisation du stade Armand Cesari – Lot 2 : Charpente bois ;

PREND ACTE

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 11 mars 2024 d'attribuer le marché public n°23011DTIST – Lot n°2 (Charpente Bois) à la SAS Les Charpentiers de Corse, sise 20218 Piedigriggio (Siret : 797 885 373 00010) pour un montant de 4 839 502,58 € HT (correspondant à l'offre de base + les trois PSE), pour la durée du marché prévue dans le CCAP, soit 20 mois ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché public correspondant ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3029 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO